



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE  
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE  
EXCEPTIONNELLE  
DU CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS  
D'ADMINISTRATION CENTRALE**

**Session 2006**

**Rapport établi par François DONTENWILLE  
Chargé de mission auprès de l'Inspection générale de  
l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,**

**Président du Jury**

**Juin 2006**

## **1° L'écrit**

Le sujet était, apparemment, facile (problématique, plan). Pour autant, l'importance de la documentation supposait une lecture rapide du dossier et un classement des principaux arguments (à surligner). Il ne fallait donc pas -ce qui a été fréquent- se laisser surprendre par le temps.

Il n'y a eu qu'une très bonne copie (16), une seule bonne (14) mais beaucoup d'assez bonnes (8 avec 13 et 6 avec 12). La moins bonne note a été un 3.

On ne peut que répéter qu'un style clair, un plan apparent, une bonne orthographe constituent de sérieux atouts.

## **2° L'oral**

Le niveau d'ensemble progresse. D'excellentes prestations ont été relevées : bonne connaissance du sujet de cours, réflexion sur le métier et mise en perspective, aisance dans la présentation et les réponses.

Quatre candidats ont eu un 18 et quatre autres un 17. La moins bonne note a été 7.

Concernant la 1<sup>ère</sup> partie relative à la carrière, il est souhaitable que les candidats sachent situer leur travail dans un cadre plus large que celui de leur bureau (qu'est-ce que la gestion des personnels de façon générale ? ...), connaissent les grandes données (ordres de grandeur pour le budget, le nombre d'agents...) et n'ignorent pas les questions posées devant l'opinion publique (surnombres...)

Concernant la 2<sup>nde</sup> partie, au-delà du hasard des questions tirées, il est souhaitable, bien sûr, de connaître le sujet mais, aussi, de ne pas ignorer ses derniers développements (plan ministériel pour l'éducation prioritaire...)

De façon générale, la connaissance, dans ses très grandes lignes, de l'histoire du système éducatif, depuis Guizot, permet toujours de mieux présenter les réponses (organisation et fonctionnement de l'école, grands principes...).

Un sujet comme celui de la LOLF, même s'il ne donne pas lieu à une question de cours spécifique<sup>1</sup>, ne peut être ignoré ; chaque candidat doit pouvoir situer ses fonctions dans ce nouveau contexte.

## **3° Les candidats admis**

16 candidats ont été admis ; une liste complémentaire de 3 personnes a été ajoutée.

On regrettera qu'un candidat ayant eu une bonne note à l'écrit ne se soit pas présenté à l'oral. C'est d'autant plus regrettable que cette situation avait déjà été signalée dans de précédents rapports.

---

<sup>1</sup> Il serait souhaitable de modifier l'arrêté fixant le programme de façon à, pouvoir inclure, directement, cette question.

Vu le niveau de l'oral, celui-ci a eu un rôle plus déterminant que les précédentes années pour l'admission : plusieurs candidats ayant eu 13 à l'oral n'ont pas été inscrits sur la liste d'admission alors que c'est le cas de certains candidats n'ayant obtenu que 10 à l'écrit.

Les candidats exerçant de pures fonctions de secrétariat ne semblent pas être dans les conditions les plus favorables pour avoir l'ouverture nécessaire à une présentation large de leur environnement de travail ; il en va de même, mais à un moindre degré, de certains gestionnaires. Dans les deux cas de figure, les candidats ayant, de fait, toujours exercé les mêmes fonctions sont plus en difficulté que les candidats ayant eu une carrière diversifiée.

Enfin, il est possible que les mères de familles de trois enfants et plus aient des difficultés particulières à bien préparer l'examen et notamment le programme de questions de cours pour l'oral<sup>2</sup>.

Le président du jury,

François Dontenville

le 2 juin 2006

---

<sup>2</sup> Ce problème, s'il était avéré, ne devrait pas concerner que le seul présent examen professionnel mais l'ensemble des concours internes.